

ACCOMPAGNEMENT D'UN PROJET AGRICOLE COMMUNAL : CRÉATION DE LA FERME INCUBATRICE MARAÎCHÈRE TIERS-LIEU DE RAMONVILLE SAINT-AGNE

RAMONVILLE SAINT-AGNE

Décembre 2022

la contribution financière du compte di MINISTÈRE d'affectation spéciale développement ET DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE CASDAR L'ALIMENTAIRE L'ALIMEN

1. PRÉSENTATION DE L'ACTION



Dimensionner les espaces et implanter les fonctionnalités sur le site



Depuis 2019, la commune de Ramonville-Saint-Agne travaille en étroite collaboration avec Le 100° Singe à l'émergence d'un projet pilote de territoire afin de répondre à plusieurs enjeux :

- 1. accompagner et sécuriser les reconversions professionnelles dans le domaine du vivant et en particulier dans le domaine agricole
- 2. réimplanter une agriculture agroécologique nourricière périurbaine
- 3. sensibiliser aux enjeux agroécologiques les citoyens et les professionnels
- 4. agir en faveur d'une alimentation durable, accessible à tous, permettant aux paysans de bien vivre

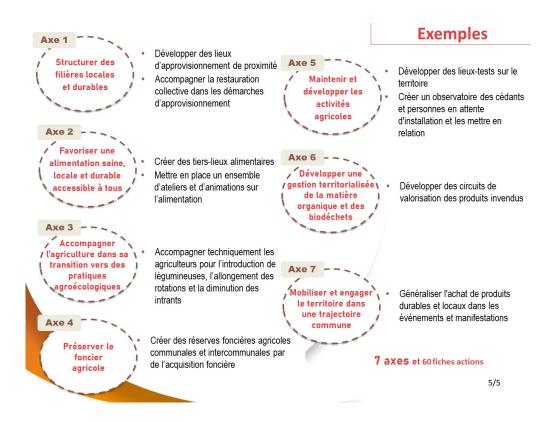
Pour cela, ces deux acteurs se sont réunis pour inventer un nouveau Commun dans l'agriculture à l'échelle communale : une ferme agroécologique, lieu de travail de demain, ouverte sur le territoire et servant de tremplin à une nouvelle génération d'agriculteurs s'installant sur le territoire.

Un lieu-ressource sur lequel pourront s'appuyer et venir utiliser les agriculteurs.trices de la ceinture nourricière périurbaine (liens avec les lieux-tests et les projets accompagnés par Le 100e Singe).

Sur 7 ha, l'objectif est d'installer 2 maraicher.es pour nourrir les habitants de Ramonville, de mettre à disposition 4 parcelles de test d'activité agricoles qui consolideront les futurs paysans du territoire et de proposer des outils et espaces ressources mutualisés (laboratoire de transformation, cuisine partagée, ateliers partagés...) aux agriculteurs et aux professionnels du Vivant du territoire dans 800m² de bâtiment.

Le projet devrait être finalisé fin 2024, les premières productions commenceront en 2023.

2. LIEN DE L'ACTION AVEC LE PAT



L'objectif du projet alimentaire territorial du SICOVAL est de « définir un programme d'actions partagées dans le but de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans nos communes en créant des conditions favorables à l'installation d'agriculteurs, au développement de circuits courts et en rendant l'accès aux produits locaux de qualité plus facile au plus grand nombre ».

L'action de création de la ferme incubatrice maraichère tiers-lieu de Ramonville Saint-Agne, du fait de sa multi-dimensionnalité, s'inscrit dans la transversalité du PAT :

Axe 1 : Structurer des filières locales et durables

Axe 2 : Favoriser une alimentation saine, locale et durable accessible à tous

Axe 3 : Accompagner l'agriculture dans sa transition vers des pratiques agroécologiques

Axe 4 : Préserver le foncier agricole

Axe 5 : Maintenir et développer les activités agricoles

Axe 6 : Développer une gestion territorialisée de la matière organique et des déchets

Axe 7 : Mobiliser et engager les acteurs du territoire dans une trajectoire commune

Le PAT du SICOVAL a été reconnu de niveau 1 par le Ministère en 2021. Il a été lauréat de l'appel à projet du Programme national pour l'alimentation qui cette an-

née, complété par le volet A de la mesure 13 du plan de relance a récompensé 151 PAT émergents. Ces financements étant destinés à l'animation de l'émergence du PAT, à la sollicitation des acteurs du territoire pour porter des projets sur le volet B, le SICOVAL a décidé d'orienter ces nouveaux financements vers les porteurs de projets. Ainsi 11 projets (ou actions) de 12 partenaires ont été financés sur le volet B, pour un montant de 291 253,26.

La ferme communale de Ramonville a été financée à hauteur de 122 930 €par le volet B du plan de relance sur un budget de l'action de 254 825 €(une partie venant financer pour ce projet Le 100e Singe pour des investissements, l'autre partie la commune de Ramonville, pour des accompagnements).

Le SICOVAL vient d'entrer dans la gouvernance coopérative de la SCIC LE 100e Singe en devenant coopérateur.

3. PARTENARIAT DANS CE PROJET



Les partenaires principaux de cette action sont :

La commune de Ramonville-Saint-Agne: a entamé depuis quelques années une réflexion sur la réintroduction de productions maraîchères agroécologiques sur son territoire. Ce projet s'inscrit dans le droit fil d'un ensemble de démarches engagées par la collectivité en matière de santé environnementale, d'agriculture durable, de qualité alimentaire et de mobilisation des acteurs de l'économie sociale et solidaire au service d'un projet de territoire.

Le 100e Singe: créé depuis 2015, tiers-lieu nourricier adossé à un espace-test agricole en archipel, Le 100e Singe agit sur la recréation d'une ceinture verte nourricière et collaborative périurbaine. Il intervient notamment dans la consolidation des reconversions agricoles agroécologiques (formations, accompagnements, mises à disposition de terres et d'outils de production, portage social des porteurs de projet).

Le 100e Singe gère et anime 7 sites d'incubation maraîchers tout autour de Toulouse sur lesquels produisent 10 porteurs de projet en test d'activité agricole pendant 3 années.

Il accompagne plusieurs communes autour de Toulouse dans la structuration et la mise en œuvre de leurs projets de transition agroécologique (régie, ferme communale, tiers-lieu nourricier) avec ses partenaires du collectif Nourrir la Ville. Le 100e Singe est une SCIC, Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE) spécialisée dans le Vivant.

Partenaires contributeurs actuels sont : Le SICOVAL à travers le PAT, La Région Occitanie, l'ANCT (projet labellisé dans le cadre de la Manufacture de Proximité attribué au 100e Singe), la DDT31 via le volet 13B.

4. APPROCHES UTILISÉES DANS L'ACTION

Entre 2019 et 2021 la Commune de Ramonville-Saint-Agne contractualise une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage par Le 100e Singe sur la base d'un premier foncier identifié de 2ha au cours de laquelle un site de 7 ha a pu être identifié et plusieurs scénarios proposés.

Sur le projet de 7 ha Le 100e Singe a pu intervenir en tant que partenaire en apportant l'ingénierie de projet, l'équipement et assurant la gestion et l'animation du site.

Entre 2021 à aujourd'hui : Le 100ième Singe et la commune de Ramonville sont ainsi devenus partenaires et ont engagé un processus de co-construction du projet, de son organisation, de l'aménagement du site et de sa gouvernance. L'ingénierie de projet est apportée par Le 100e Singe. L'Ingénierie financière et partenariales (regroupement des partenaires co-financeurs) et la finalisation de la programmation-architecturale sont menés en co-construction.

Accompagnement (par Fermes Partagées) est en cours pour la mise en place d'une gouvernance partagée avec en vue la création d'une SCIC. Il est doublé d'un accompagnement juridique (par Legicoop) et un autre accompagnement est prévu sur le modèle économique du site (fait par Finacoop).

Les prochaines étapes sont :

- La finalisation du financement du projet et recrutement du Maîtrise d'œuvre pour les travaux
- Le lancement des premières activités agricoles en 2023 en mobilisant le test d'activité agricole

Contacts pour en savoir plus :

Pour le SICOVAL

Caroline Ach

Cheffe de service Concertation Animation environnement caroline.ach@sicoval.fr

Pour le 100e Singe :

David-Alexandre Lobry

Co-Directeur da.lobry@le100esinge.com

Pour Terres en villes :

Paul Mazerand

Responsable animation de réseaux paul.mazerand@terresenvilles.org